

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019 – COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Francis BRETON, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2019

Etaient présents : Francis BRETON, Sylvie RASSINOUX, Jean-Paul DENIAUD, Sandrine BLUTEAU, Hubert CORMERAIS, Véronique BOZIER, Pierre CHATELIER, Bernard CHAUVIRÉ, Marie-Thérèse GABORIAU, Paulette BOURMAUD, Dominique NAULIN, Philippe MICHAUD, Philippe RENAUD, Marie-Laure GRIMAUD, Emilie DURAND, Lucie EPIARD (à compter du point 03), Denis GABORIEAU, Frédéric DROCHON

Etaient absents excusés :

Jean-François PICHAUD LECOUC,
Claudic MARTINEAU

Anne BARTHELEMY (pouvoir donné à Denis GABORIEAU)

Lucie EPIARD (pouvoir donné à Marie-Laure GRIMAUD jusqu'au point 2 inclus)

Etaient absents :

Carole MABIT
Dominique FRANCOIS

Pierre CHATELIER est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal en date du 25 février 2019.

URBANISME – AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

2. PLUi - avis sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex communauté de communes du canton de Rocheservière

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L103-6, L151-1 et suivants et R151-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2015 du conseil communautaire prescrivant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ses modalités de concertation sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du canton de Rocheservière,

Vu la délibération en date du 26 juin 2017 du conseil communautaire du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération en date du 27 juin 2017 du conseil municipal de Rocheservière sur les orientations du PADD,

Vu la délibération en date du 27 juin 2017 du conseil municipal de St Philbert de Bouaine sur les orientations du PADD,

Vu la délibération en date du 6 juillet 2017 du conseil municipal de Montréverd sur les orientations du PADD,

Vu la délibération en date du 6 juillet 2017 du conseil municipal de L'Herbergement sur les orientations du PADD,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2017 du conseil communautaire sur l'intégration du contenu modernisé des PLU,

Vu la délibération en date du 6 novembre 2017 du conseil communautaire annulant le volet habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Vu la délibération en date du 26 novembre 2018 du conseil communautaire arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, les annexes et tirant le bilan de la concertation,

Vu l'avant-projet du secteur sud de la Zone d'Aménagement Concerté du Fief du Haut Bourg-Les Breuils présenté à la Commission Urbanisme le 29 janvier 2019,

Monsieur Le Maire expose que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex communauté de communes du canton de Rocheservière a été arrêté par le conseil communautaire le 26 novembre 2018. Il rappelle que le PLUi a été prescrit par délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2015 sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

Outil au service des projets, le PLUi traduit les volontés de développement et d'aménagement du territoire pour les 10 ans à venir, notamment en termes d'équipements publics, d'habitat, de déplacements et d'emplois.

Lors du lancement du PLUi, il a été déterminé les objectifs suivants :

1. Construire et exprimer le projet de territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière en se dotant d'un outil à la hauteur de l'attractivité du territoire et qui permette de poursuivre son développement démographique et économique.
2. Rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, sauvegarde des milieux agricoles, prise en compte de l'environnement et qualité urbaine, architecturale et paysagère.
3. Définir ensemble les besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment en termes d'équipements publics afin d'améliorer l'accès aux services, et en termes de déplacement.
4. Elaborer et mettre en oeuvre une politique de l'habitat partagée, permettant d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, en définissant des objectifs adaptés commune par commune et en optimisant le foncier constructible.
5. Satisfaire aux obligations règlementaires en inscrivant le PLUi dans une démarche de développement durable, en adaptant les règles d'urbanisme pour qu'elles soient adaptées aux réalités économiques, environnementales et sociales actuelles.
6. Décliner les documents supra-communaux et notamment les orientations et objectifs du futur SCOT du Pays du Bocage Vendéen, en matière de réduction de consommation des espaces agricoles.

Pour y répondre, les études ont débuté en mars 2016 par le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement avec les élus communaux et communautaires. Cette première phase d'élaboration, a permis d'aboutir à la définition des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Débattu en juin et juillet 2017 au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux, il s'articule autour des 4 axes suivants :

1. Maintenir un développement équilibré et harmonieux du territoire en s'appuyant sur les spécificités locales
2. Maintenir une dynamique de croissance de la population sur l'ensemble des communes du territoire en mettant en oeuvre une politique de l'habitat adaptée et équilibrée
3. Maintenir la dynamique économique
4. Promouvoir un cadre de vie de qualité

Les orientations déclinées dans le PADD ont permis de mettre en place les différents outils correspondants à la volonté de développement du territoire à travers :

Le règlement graphique (ou plan de zonage) qui identifie spatialement les différentes zones et outils mis en place ;

Le règlement écrit, qui précise pour chaque zone ou outil, les règles d'urbanisme qui s'y rattachent ;

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles ou thématiques, qui permettent de planifier de manière stratégique les futurs espaces urbanisés ou décliner des thématiques spécifiques.

L'ensemble du dossier d'arrêt du PLUi est consultable sur le site internet de Terres de Montaigu.

Monsieur Le Maire indique que le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été communiqué pour avis aux communes, au préfet, aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées autres que l'Etat, aux personnes publiques consultées et aux Maires des communes limitrophes qui en ont fait la demande.

Il précise que lors de cette phase de consultation de 3 mois préalable à l'enquête publique, prévue en juin 2019, l'avis de la commune de Saint Philbert de Bouaine a été sollicité sur le projet d'arrêt du PLUi à deux titres :

- en application de l'article R153-5 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune est demandé en sa qualité de commune membre de l'intercommunalité concernée,
- en application de l'article R153-7 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune est requis sur la partie du volet réglementaire du PLUi ayant pour effet de modifier les règles d'urbanisme applicables à l'intérieur du périmètre de la ZAC du Fief du Haut Bourg Les Breuils.

Il indique le projet de PLUi arrêté, élaboré en collaboration avec la commune n'appelle pas d'observations particulières.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'émettre un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal au titre de l'article R153-5 du Code de l'Urbanisme,**

- d'émettre un avis favorable sur la partie du volet réglementaire du PLUi affectant les règles d'urbanisme applicables à la ZAC du Fief du Haut Bourg-Les Breuils, au titre de l'article R153-7 du Code de l'Urbanisme.

VOIRIE - RESEAUX - ASSAINISSEMENT

3. Voirie et assainissement - rue du bocage – approbation du plan de financement et lancement du marché de travaux de voirie et réseaux divers

(Arrivée de Lucie EPIARD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance 2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réaménagement de la voirie et de travaux de réseaux dans la rue du bocage.

Il expose que cette rue nécessite la réalisation de travaux sur :

- les réseaux d'assainissement et d'eau pluviale,
- les réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunication,
- la voirie.

Monsieur Le Maire présente en séance le programme des travaux et les plans financement prévisionnels des travaux qui sont les suivants :

Budget assainissement

Dépenses	En euros HT	Recettes	En euros HT
Travaux - réseaux d'eaux usées rue du bocage	162 150,00	Agence de l'Eau Loire Bretagne	16 000,00
Travaux - réseaux d'eaux usées rue des jonquilles	49 125,00	Autofinancement	199 000,00
Divers	3 725,00		
TOTAL	215 000,00	TOTAL	215 000,00

Budget général

Dépenses	En euros HT	Recettes	En euros HT
Travaux réseaux d'eaux pluviales - rue du bocage	112 450,00	Autofinancement	430 300,00
Aménagements de voirie rue du bocage	176 750,00		
Eclairage public	15 622,00		
Effacement réseaux électricité et télécommunication	95 331,00		
Câblage téléphonique	14 300,00		
Dépenses diverses	15 847,00		
TOTAL	430 300,00	TOTAL	430 300,00

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux de la rue du bocage tel que présenté ci-dessus pour un montant prévisionnel total de 645 300 euros HT dont 215 000 euros HT correspondant à des travaux de réseau d'assainissement imputable au budget annexe d'assainissement collectif et 430 300 euros HT de travaux de voirie, de réseaux d'eaux pluviales, d'éclairage public, d'électricité et de télécommunication imputables au budget général,
- d'approuver les deux plans de financement tels que présentés ci-dessous :

Dépenses	En euros HT	Recettes	En euros HT
Travaux - réseaux d'eaux usées rue du bocage	162 150,00	Agence de l'Eau Loire Bretagne	16 000,00
Travaux - réseaux d'eaux usées rue des jonquilles	49 125,00	Autofinancement	199 000,00
Divers	3 725,00		
TOTAL	215 000,00	TOTAL	215 000,00

Dépenses	En euros HT	Recettes	En euros HT
Travaux réseaux d'eaux pluviales - rue du bocage	112 450,00	Autofinancement	430 300,00
Aménagements de voirie rue du bocage	176 750,00		
Eclairage public	15 622,00		
Effacement réseaux électricité et télécommunication	95 331,00		
Câblage téléphonique	14 300,00		
Dépenses diverses	15 847,00		
TOTAL	430 300,00	TOTAL	430 300,00

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne les subventions auxquelles la Commune est éligible au titre de ce projet,
- de lancer les procédures de mise en concurrence pour le choix des différents intervenants
- de donner de tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour :
 - * lancer les procédures de mises en concurrence,
 - * effectuer tous les actes et prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre des différentes procédures de passation rendues nécessaires pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte...),
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- de dire que les dépenses seront imputées sur les opérations 130, 132 et 136 du budget général et sur les opérations 100 et 102 du budget annexe d'assainissement.

4. Eclairage public - rue du bocage – approbation des conventions relatives aux modalités techniques et financières - SyDEV

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement et de réseaux de la rue du bocage, il convient de confier au SyDEV la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques et de rénovation de l'éclairage public.

Le coût de ces travaux se décompose de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant de la participation communale
Réseaux électriques Basse et Moyenne Tension	170 372 euros	51 113 euros
Infrastructures de communications électroniques	49 509 euros	38 617 euros
Eclairage public _ réseaux	11 201 euros	5 601 euros
TOTAL		95 331 euros
Eclairage public _ matériels		15 622 euros
TOTAL		110 953 euros

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de communication électroniques ainsi que les travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du bocage pour des montants respectivement de 95 331 euros et 15 622 euros,
- de décider de la conclusion avec le SYDEV des conventions relatives aux modalités techniques et financières correspondantes telles que jointes en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BATIMENT

5. Halle sportive –lot n° 8 « menuiseries intérieures » du marché de travaux - attribution

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération n° DEL099CSPB181119 en date du 19 novembre 2018,

Vu la délibération n°DEL007CSPB190128 en date du 28 janvier 2019,

Vu la délibération n°DEL019CSPB190225 en date du 25 février 2019,

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 25 février dernier, de déclarer la procédure de consultation relative au lot n° 08 « Menuiseries intérieures » infructueuse, ceci en raison d'une absence de candidature recevable au sens du IV de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Une procédure de marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions de l'article 30 I 2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, a été relancée.

A ce titre un courrier de consultation a été envoyé à l'entreprise PAVAGEAU PASTRE le 4 Mars 2019, avec une date limite de remise de l'offre fixée au 8 Mars 2019. Le dossier de consultation de l'entreprise a été mis en ligne sur la plateforme marches-securises.fr.

Suite à l'ouverture du pli qui a eu lieu le 8 mars 2019, l'analyse de l'offre, sur la base des critères prix (60%) et valeur technique (40%) conduit à la proposition d'attribution du marché dans les conditions suivantes :

Lot	Attributaire	Montant
8- MENUISERIES INTERIEURES	PAVAGEAU PASTRE	47 162.95 euros HT

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'attribuer le lot 8 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux de construction de la halle sportive de la manière suivante :**

Lot	Attributaire	Montant
8- MENUISERIES INTERIEURES	PAVAGEAU PASTRE	47 162.95 euros HT

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant au lot et toutes les pièces s'y rapportant,**
- **de dire que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 158.**

6. Halle sportive – lot n°1 « terrassement/VRD – désamiantage » du marché de travaux - avenant n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 27,

Vu la délibération n°DEL099CSPB181119 en date du 19 novembre 2018 relatif à l'attribution du marché de travaux de la halle sportive,

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre des travaux de construction de la halle sportive, il est nécessaire de réaliser des ajustements techniques aux travaux du lot n°1 « terrassement - VRD – désamiantage » justifiés par le choix de la fourniture et la pose d'un tuyau d'arrosage sous fourreau

pour permettre la pose future d'un système d'arrosage automatique des terrains de football– Devis complémentaire n°019A TM / SL.

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux de construction de la halle sportive pour un montant à hauteur de + 1758.00 euros HT soit une augmentation du montant initial du marché de 1.49%.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de conclure un avenant n°1 au lot n° 1 du marché de travaux de construction de la halle sportive, pour un montant à hauteur de + 1758.00 euros HT, soit une augmentation du montant initial du marché de 1.49%,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit avenant tel joint en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

7. Halle sportive – lot n°6 « métallerie–serrurerie » du marché de travaux - avenant n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 27,

Vu la délibération n°DEL099CSPB181119 en date du 19 novembre 2018 relatif à l'attribution du marché de travaux de la halle sportive,

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre des travaux de construction de la halle sportive, il est nécessaire de réaliser des ajustements techniques aux travaux du lot n°6 « métallerie – serrurerie » justifiés par la modification d'une porte– Devis complémentaire n°K/FG19022D20.

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°1 au lot n°6 du marché de travaux de construction de la halle sportive pour un montant à hauteur de - 863.00 euros HT soit une diminution du montant initial du marché de 3.16%.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de conclure un avenant n°1 au lot n° 6 du marché de travaux de construction de la halle sportive, pour un montant à hauteur de - 863.00 euros HT, soit une diminution du montant initial du marché de 3.16%,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit avenant tel joint en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

8. Vestiaires de football – approbation du plan de financement et demande de subvention à la Fédération Française de Football

Monsieur Le Maire rappelle qu'en parallèle du projet de construction d'une halle sportive, un projet de construction de vestiaires de football a été décidé par le Conseil Municipal.

Ce dernier projet répond à un double objectif :

- Le premier est de promouvoir le football auprès des jeunes en facilitant notamment la tenue des plateaux. En effet ces nouveaux vestiaires viendront s'ajouter à ceux existants et permettront d'accueillir dans de meilleures conditions les équipes des différents clubs.

- Le deuxième est de permettre, dans le cadre du plan héritage de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2019, de développer le football féminin au niveau local. En effet, la création de vestiaires de football supplémentaires facilitera l'accueil d'équipes féminines.

Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football, pour ce projet de création de 2 vestiaires de football supplémentaires sur une superficie globale d'environ 67 m².

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses	En euros HT	Recettes	En euros HT
Travaux	105 000	Subvention de la FFF	50 000
Frais divers (maîtrise d'œuvre, CT, CSPS, étude de sol, assurances)	5 000	Autofinancement	60 000
TOTAL	110 000	TOTAL	110 000

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le nouveau plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,**
- **de solliciter auprès de la Fédération Française de Football une subvention à hauteur de 50 000 euros pour le financement des vestiaires de football adossés à la construction de la halle sportive,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

9. Ecole Jacques Golly – convention de mise à disposition des locaux de l'école au profit de l'Amicale Laïque

Monsieur Le Maire expose que l'Amicale Laïque a un projet de « Fête du printemps » qu'elle souhaite réaliser le samedi 27 avril prochain au sein de la cour de l'école Jacques Golly.

Le bon déroulement de cette fête, qui comprendrait divers ateliers et manifestations sur le thème de la nature, nécessite que la cour de l'école et les sanitaires soient mis à disposition de l'association.

Considérant l'intérêt de cette manifestation pour la vie de la Commune, Monsieur Le Maire propose que la mise à disposition de ce bien immobilier communal se fasse à titre gratuit avec une remise en état des locaux et des biens par l'association à l'issue de leur utilisation.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de la mise à disposition, à titre gratuit, de la cour et des sanitaires de l'école Jacques Golly le 27 avril 2019,**
- **de la conclusion d'une convention de mise à disposition selon le modèle joint en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

10. Finances – approbation du compte de gestion du budget annexe d’assainissement 2018

Monsieur Le Maire expose que le compte de gestion 2018 résume l’ensemble des opérations comptables de l’exercice 2018 exécutées par le comptable public de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

A la clôture de l’exercice 2018, le compte de gestion du budget annexe d’assainissement fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2018
Exploitation	70 533.48 EUR
Investissement	176 069.18 EUR
Total (I+F)	246 602.66 EUR

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

- **d’approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe d’assainissement de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine,**
- **de l’autoriser à signer le dit document.**

11. Finances – approbation du compte administratif du budget annexe d’assainissement 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.02121-14,

Le compte administratif soumis au Conseil Municipal résume les opérations comptables émises par le Maire de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

En application de l’article L2121-14 du CGCT, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d’élire le Président de séance.

A la clôture de l’exercice 2018, le compte administratif du budget annexe d’assainissement fait apparaître un résultat global excédentaire de 246 602.66 EUR se décomposant pour la section d’exploitation par un excédent de 70 533.48 EUR et par un excédent d’investissement de 176 069.18 EUR.

Monsieur Le Maire quitte provisoirement la salle de conseil pour laisser place au Président de séance

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de :

- **reconnaître la sincérité des restes à réaliser,**
- **arrêter le résultat cumulé de l’exercice, tel que présenté ci-dessus,**

- approuver le compte administratif du budget assainissement de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour l'exercice 2018, tel que résumé ci-dessous :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	134 388.23	204 921.71	773 081.84	278 565.30	907 470.07	483 487.01
Résultats reportés				670 585.72		670 585.72
Résultats de clôture		70 533.48		176 069.18		246 602.66
Restes à réaliser			132 950.84	332 051.90	132 950.84	332 051.90
RESULTATS DEFINITIFS		70 533.48		375 170.24		445 703.72

12. Finances – affectation des résultats 2018 au budget annexe d'assainissement de la Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant que le compte administratif du budget annexe d'assainissement 2018 présente :

- Un excédent d'exploitation de 70 533.48 euros,
- Un excédent d'investissement cumulé de 176 069.18 euros,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2018 dans le budget annexe d'assainissement 2019 de la façon suivante :

Section d'exploitation – recettes :

002 – Excédent de l'année antérieure **0 EUR**

Section d'investissement – recettes :

001 – Excédent d'investissement reporté : **176 069.18 EUR**

1068 – Excédent d'exploitation capitalisé : **70 533.48 EUR**

13. Finances – budget primitif annexe d'assainissement 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 07 février 2019,

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le budget primitif annexe d'assainissement. Le vote s'effectue par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif annexe d'assainissement 2019 de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine tel que présenté en synthèse ci-dessous :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	42 500,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses de gestion des services		83 500,00	0,00	89 000,00	89 000,00	89 000,00
66	Charges financières	8 600,00	0,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		93 100,00	0,00	100 100,00	100 100,00	100 100,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	37 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	50 800,00		50 800,00	50 800,00	50 800,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		88 700,00		99 700,00	99 700,00	99 700,00
TOTAL		181 800,00	0,00	199 800,00	199 800,00	199 800,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	199 800,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de service	175 000,00	0,00	193 000,00	193 000,00	193 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		175 000,00	0,00	193 000,00	193 000,00	193 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		175 000,00	0,00	193 000,00	193 000,00	193 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	8 800,00		8 800,00	8 800,00	8 800,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 800,00		8 800,00	8 800,00	8 800,00
TOTAL		181 800,00	0,00	199 800,00	199 800,00	199 800,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	199 800,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	92 900,00
--	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 245 200,00	132 950,84	496 649,16	496 649,16	629 600,00
	Total des dépenses d'équipement	1 245 200,00	132 950,84	496 649,16	496 649,16	629 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	67 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	67 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
45	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 312 200,00	132 950,84	538 649,16	538 649,16	671 600,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 800,00		8 800,00	8 800,00	8 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 800,00		8 800,00	8 800,00	8 800,00
	TOTAL	1 319 000,00	132 950,84	545 449,16	545 449,16	678 400,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 678 400,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	496 071,20	332 051,90	45,44	45,44	332 097,34
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	496 071,20	332 051,90	45,44	45,44	332 097,34
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	63 643,08	0,00	70 533,48	70 533,48	70 533,48
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	63 643,08	0,00	70 533,48	70 533,48	70 533,48
45	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	559 714,28	332 051,90	70 578,92	70 578,92	402 630,82
021	Virement de la section d'exploitation (4)	37 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	50 800,00		50 800,00	50 800,00	50 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	88 700,00		98 700,00	98 700,00	98 700,00
	TOTAL	648 414,28	332 051,90	170 278,92	170 278,92	502 330,82

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 176 069,18

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 678 400,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	92 900,00
--	-----------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe (V-A7)).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 - DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

14. Finances – approbation du compte de gestion du budget général 2018

Monsieur Le Maire expose que le compte de gestion 2018 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2018 exécutées par le comptable public de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

A la clôture de l'exercice 2018, le compte de gestion du budget général de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Fonctionnement	+ 773 650.96EUR
Investissement	+ 216 942,52 EUR
Total (I+F)	+ 990 593.48 EUR

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le compte de gestion 2018 du budget principal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine,**
- **de l'autoriser à signer le dit document.**

15. Finances – approbation du compte administratif du budget général 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-14,

Le compte administratif soumis au Conseil Municipal résume les opérations comptables émises par le Maire de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

En application de l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'élire le Président de séance.

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif du budget général fait apparaître un résultat global excédentaire de **990 593.48** EUR se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de **773 650.96** EUR et par un excédent d'investissement de **216 942,52** EUR.

Monsieur Le Maire quitte provisoirement la salle de conseil pour laisser place au Président de séance.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **reconnaître la sincérité des restes à réaliser,**
- **arrêter le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,**
- **approuver le compte administratif du budget général de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour l'exercice 2018, tel que résumé ci-dessous :**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	1 607 895.42	2 381 546.38	675 941 .99	978 042,19	2 283 837.41	3 359 588.57
Résultats reportés			85 157,68		85 157.68	
Résultats de clôture		773 650.96		216 942,52		990 593.48
Restes à réaliser			1 198 028,38	366 564.00	1 198 028,38	366 564.00
RESULTATS DEFINITIFS		773 650.96	614 521,86			159 129.10

16. Finances – affectation des résultats 2018 au budget général de la Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant que le compte administratif du budget général 2018 présente :

- Un excédent de fonctionnement de **773 650.96** euros,
- Un excédent d'investissement cumulé de **216 942.52** euros,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2018 dans le budget général 2018 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – recettes :

002 – Excédent de l'année antérieure **0 EUR**

Section d'investissement – dépenses :

001 – Déficit d'investissement reporté : **0 EUR**

Section d'investissement – recettes :

001 – Excédent d'investissement reporté : **216 942,52 EUR**

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : **773 650.96 EUR**

17. Finances – taux d'imposition 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Le Maire rappelle les bases et les taux d'imposition de l'année 2018 :

	BASES 2018	TAUX 2018	PRODUITS 2018
TAXE D'HABITATION	2 122 188 €	21,640%	459 241,48 €
TAXE FONCIER BATI	1 968 289 €	18,140%	357 608,00 €
TAXE FONCIER NON BATI	202 401 €	43,940%	88 935,00 €
TOTAL			905 784,48 €

dont 560 de lissage

En se projetant sur les bases prévisionnelles 2019, Monsieur Le Maire présente une simulation des produits attendus dans l'hypothèse d'un maintien des taux, tel qu'exposé ci-dessous :

PROPOSITION DE TAUX D'IMPOSITION 2019

SIMULATION SANS MODIFICATION DES TAUX	BASES 2019	TAUX 2019	PRODUITS 2019
TAXE D'HABITATION	2 168 876 €	21,640%	469 345 €
TAXE FONCIER BATI	2 011 591 €	18,140%	364 903 €
TAXE FONCIER NON BATI	206 854 €	43,940%	90 891 €
TOTAL			925 139 €

Considérant les projets d'investissements de la Commune à compter de l'année 2019,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la définition des taux d'imposition suivante :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière Bâti	Taxe foncière non bâti
TAUX 2018	21.64 %	18.14 %	43.94 %

18. Finances – budget primitif général 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 07 mars 2019,

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le budget primitif principal. Le vote s'effectue par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif général 2019 de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine tel que présenté en synthèse ci-dessous :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	500 000,00	0,00	620 800,00	620 800,00	620 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	805 000,00	0,00	605 000,00	605 000,00	605 000,00
014	Atténuations de produits	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
65	Autres charges de gestion courante	300 000,00	0,00	410 200,00	410 200,00	410 200,00
Total des dépenses de gestion courante		1 608 500,00	0,00	1 739 500,00	1 739 600,00	1 739 500,00
66	Charges financières	45 000,00	0,00	41 500,00	41 500,00	41 500,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 671 500,00	0,00	1 799 000,00	1 799 000,00	1 799 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	370 500,00		533 000,00	533 000,00	533 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	52 000,00		43 000,00	43 000,00	43 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		422 500,00		576 000,00	576 000,00	576 000,00
TOTAL		2 094 000,00	0,00	2 375 000,00	2 375 000,00	2 375 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 375 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6 500,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	73 900,00	0,00	66 500,00	66 500,00	66 500,00
73	Impôts et taxes	1 140 600,00	0,00	1 265 600,00	1 265 600,00	1 265 600,00
74	Dotations, subventions et participations	788 996,00	0,00	844 000,00	844 000,00	844 000,00
75	Autres produits de gestion courante	84 000,00	0,00	96 200,00	96 200,00	96 200,00
Total des recettes de gestion courante		2 093 996,00	0,00	2 278 000,00	2 278 000,00	2 278 000,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 094 000,00	0,00	2 375 000,00	2 375 000,00	2 375 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 094 000,00	0,00	2 375 000,00	2 375 000,00	2 375 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 375 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	576 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	12 100,00	12 100,00	12 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 091 342,32	1 198 028,38	1 798 871,62	1 798 871,62	2 996 900,00
	Total des dépenses d'équipement	2 091 342,32	1 198 028,38	1 810 971,62	1 810 971,62	3 009 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	203 000,00	0,00	207 500,00	207 500,00	207 500,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	203 000,00	0,00	207 500,00	207 500,00	207 500,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 294 342,32	1 198 028,38	2 018 471,62	2 018 471,62	3 216 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 294 342,32	1 198 028,38	2 018 471,62	2 018 471,62	3 216 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 216 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	430 242,32	366 564,00	0,00	0,00	366 564,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	683 442,68	0,00	1 180 342,52	1 180 342,52	1 180 342,52
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 113 685,00	366 564,00	1 180 342,52	1 180 342,52	1 546 906,52
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)	98 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00	103 000,00
1058	Excédents de fonctionnement capitalisés (3)	745 315,00	0,00	773 650,96	773 650,96	773 650,96
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	843 315,00	0,00	876 650,96	876 650,96	876 650,96
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 957 000,00	366 564,00	2 056 993,48	2 056 993,48	2 423 557,48
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	370 500,00		533 000,00	533 000,00	533 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	52 000,00		43 000,00	43 000,00	43 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	422 500,00		576 000,00	576 000,00	576 000,00
	TOTAL	2 379 500,00	366 564,00	2 632 993,48	2 632 993,48	2 999 557,48

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 216 942,52

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 216 500,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	576 000,00
---	------------

19. Ressources Humaines - mise à disposition de l'animateur culturel au profit de l'Association Intercommunale Familles Rurales

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord de Monsieur GABORIAU Michaël, employé en qualité d'Animateur Principal de 1ère Classe pour sa mise à disposition, par courrier du 30 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 28 février 2019,

Monsieur Le Maire expose que, dans le cadre du transfert de la compétence jeunesse par la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine à Terres de Montaigu - Communauté de Communes Montaigu – Rocheservière, il convient de mettre à disposition de l'AIFR, Monsieur Gaboriau Michaël, animateur principal de 1^{ère} classe, pour une durée de douze mois à compter du 01^{er} janvier 2019, à hauteur de 65% de son temps de travail.

Dans le cadre de cette mise à disposition, l'agent a en charge la mise en œuvre de la compétence jeunesse sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine ainsi que la préparation, l'organisation et l'encadrement des activités proposées pendant les vacances scolaires à l'ensemble des jeunes de l'ancien canton de Rocheservière.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **de mettre à disposition Monsieur Michaël GABORIAU, animateur principal de 1ère classe, au profit de l'Association Intercommunale Familles Rurales, pour une période d'un an compter du 01er janvier 2019, à hauteur de 65% de son temps de travail, ceci dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence jeunesse sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine ainsi que la préparation, l'organisation et l'encadrement des activités proposées pendant les vacances scolaires à l'ensemble des jeunes de l'ancien canton de Rocheservière,**
- **de conclure avec l'Association Intercommunale Familles Rurales une convention de mise à disposition selon le modèle joint en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

20. Droit de Prémption Urbain

AT n°157p	21 rue du Bas-Ruet	TRAVERS Henriette	Pas d'exercice du droit de prémption
YR n°497	25 rue Lully	HUBERT Jérémy	Pas d'exercice du droit de prémption

21. Marchés publics

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de marchés publics en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Objet du Marché	Attributaire	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle	Montant en euros HT
Panneaux de signalisation divers	SIGNAUX GIROD OUEST - 79260 LA CRECHE	14/02/2019	201,88
Fournitures diverses (halte-garderie, salles polyvalentes, école Jacques Golly, services techniques)	BAILLY QUAIREAU 85190 MACHE	15/02/2019	835,96
Fourniture de peinture - portail du local du Comité des Fêtes	DOD - 44124 VERTOU	25/02/19	194,30 €
Fourniture de phosphate	MACHEREY-NAGEL - 67722 HOERDT	25/02/19	112,30 €
Fourniture d'un filet de protection des roseaux	ATLANTIC VERT - 44412 REZE	25/02/19	539,89 €
Fourniture d'une thermo-balance	PCE - 67250 SOULTZ-SOUS-FORET	25/02/19	822,85 €
Mission de maîtrise d'œuvre lots T.C.E pour le projet d'extension et d'aménagement du centre technique communal avec mise aux normes "accessibilité PMR"	SLVI INGENIERIE - 44120 VERTOU	25/02/19	2 400,00 €
Fourniture de produit anti-mousse	JM DISTRIBUTION - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ	25/02/19	242,10 €
Fourniture d'une chaise de bureau	BUREAU SOLIDAIRE - 85600 SAINT HILAIRE DE LOULAY	25/02/19	169,08 €
Assainissement collectif - convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement	CONSEIL DEPARTEMENTAL - 85923 LA ROCHE SUR YON	01/03/19	3 366,43 €

Formulaires état-civil (dossier mariage, pacs, livret de famille)	SEDI EQUIPEMENT - 80700 UZES	04/03/19	235,75 €
---	---------------------------------	----------	----------

COMMISSIONS & REUNIONS

22. Compte-rendu des dernières commissions

- Commission culture du 27/02/2019

Madame Véronique BOZIER expose que la commission culture s'est réunie le 27 février dernier pour travailler sur le prochain spectacle Krooner on the rocks. Le prochain spectacle est ensuite animal dj (spectacle de décembre reporté). Un échange a également eu lieu sur l'organisation d'expositions temporaires en même temps que les spectacles de l'acte 2.

Un échange a également eu lieu sur le déménagement de la bibliothèque dans les salles polyvalentes.

- Conseil Municipal des Enfants du 05/03/2019

Madame Sylvie RASSINOUX expose que le CME s'est réuni le 05 mars dernier pour travailler sur le budget d'une commune. Ils se sont ensuite réunis en commission pour travailler l'une sur le projet de chasse à l'œuf, l'autre sur celui d'implantation de jeux de plein air dans la ZAC.

- Commission voirie du 05/03/2019

Monsieur Pierre CHATELIER expose que la commission voirie s'est réunie le 05 mars dernier pour présenter aux riverains le projet de travaux de voirie et de réseaux dans la rue du bocage.

- Commission finances élargie du 07/03/2019

Madame Sylvie RASSINOUX expose que la commission finances élargie s'est réunie le 07 mars dernier pour réaliser le débat d'orientation budgétaire sur le budget général et le budget annexe d'assainissement.

- Commission jeunes du 23/03/2019

Madame Sylvie RASSINOUX expose que la commission jeunes s'est réunie le 23 mars dernier pour travailler sur le projet de projection d'un film en plein air.

23. Date de la prochaine réunion du conseil municipal : le 29 avril 2019 à 19 Heures 30

QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H25.

Le Président de séance,

Francis BRETON



Le Secrétaire de séance,

Pierre CHATELIER



